

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023
A L'HOTEL DE VILLE
PROCES VERBAL

Présents : François CAVALLIER, Jacques BERENGER, Jean-Luc ANTONINI, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-OTTAVY, Aurélie COURANT, Sandrine BUIRON, Céline PELLISSIER, Philippe VERCHER, Karine CACHELEUX, Jean-Christophe CHAUTARD, Michel REZK, Pascal MONTLAHUC, Cécile AUTRAN

Absents excusés : Isabelle DERBES (pouvoir à François CAVALLIER), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Laurent DENIS (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Marie MEYER (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Timothée KOENIG (pouvoir à Karine CACHELEUX), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Christiane TANZI)

Absents : néant

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET OTTAVY

PRESENTS :	16	VOTANTS :	22
-------------------	-----------	------------------	-----------

1/ Le procès-verbal du 13 mars 2023 **est adopté à l'unanimité.**

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2023

FINANCES

2/ Vote du taux des taxes directes locales

3/ Adoption du compte de gestion 2022

4/ Adoption du compte administratif 2022

5/ Affectation du résultat 2022

6/ Fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 %

7/ Vote du budget primitif 2023

ADMINISTRATION GENERALE

8/ Demande de subvention au Conseil Départemental – exercice 2023

9/ Demande de subvention Conseil Régional pour groupe scolaire (*annule et remplace*)

10/ Demande de subvention au titre des amendes de police (*annule et remplace*)

11/ Mise en place d'un nouveau forfait annuel pour le périscolaire

12/ Demande de subvention Fondation du Patrimoine portes de l'église

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la révision du PLU

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

- 1/ Subvention coopérative scolaire 2023
- 2/ Mandat spécial

2/ Taux d'imposition des taxes locales :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les taux des impôts locaux, restés inchangés pendant douze ans, ont simplement été augmentés lors de la séance du 04 avril 2022. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux, approuvés l'an dernier comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68,27 %
- Taxe d'habitation (uniquement les résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'usage de résidence principale) : 17,05 %

Adopté à l'unanimité

3/ Adoption du compte de gestion 2022 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il s'agit d'approuver le document élaboré par les services de l'Etat.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte de gestion de 2022 du budget principal établi comme suit :

- Excédent de fonctionnement	1 192 512,06 €
- Déficit d'investissement	95 136,47 €
- Excédent global de clôture	1 097 375,59 €

Adopté à l'unanimité.

4/ Adoption du compte administratif 2022 :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte administratif 2022, du budget principal, rigoureusement identique au compte de gestion, et établi comme suit.

Monsieur le Maire quittant la salle et ne participant pas au vote, conformément au CGCT.

- Excédent de fonctionnement 1 192 512,06 €
- Déficit d'investissement 95 136,47 €
- Excédent global de clôture 1 097 375,59 €

Adopté à l'unanimité.

5/ Affectation du résultat 2022 :

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2022 en reportant d'une part :

- Au compte 002 l'excédent de fonctionnement d'un montant de **1 097 375,59 €**

- Au compte 1068 (réserves) la somme de **95 136,47 €**

et précisant également les éléments ci-dessous :

- Le compte 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) présente un déficit de financement de 160 073,97 €
- Le solde des restes à réaliser d'investissement présente un excédent de financement de 64 937,50 €
- La section d'investissement présente un solde déficitaire global de 95 136,47 €

Adopté à l'unanimité.

6/ Application de la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % de chapitre à chapitre, pour chaque section budgétaire dans le cadre du budget 2023

Monsieur ANTONINI informe le conseil qu'avec la mise en place de l'application comptable M 57, les dépenses imprévues sont remplacées par le principe de fongibilité jusqu'à un maximum de 7.5% de chapitre à chapitre excepté pour les charges de personnel. Cela permettra d'éviter les décisions modificatives.

Adopté à l'unanimité

7/ Vote du budget primitif 2023 :

Monsieur le Maire tient à mettre l'accent sur le fait qu'il s'agit d'un budget de vigilance et de veillée d'armes. Les ratios sont nettement meilleurs ce qui permettra à la commune de se préparer à l'investissement le plus élevé de son histoire : la création du nouveau groupe scolaire.

Monsieur BERENGER présente les principales lignes budgétaires résumées dans les chiffres ci-dessous :

- Section de fonctionnement : **5 399 036,59 €**
- Section d'investissement : **2 441 252,33 €**

Il précise que le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement dépasse un million d'euros ce qui est inédit dans

l'histoire de la commune. Il indique d'autre part que les recettes liées à la fiscalité locale représentent près de 3.5 millions d'euros.

Monsieur le Maire tient à remercier les concitoyens à qui un effort a été demandé en matière fiscale. La bonne santé financière de la commune est le produit de leurs efforts et de leur compréhension.

Monsieur ANTONINI précise que les charges de personnel ont été volontairement augmentées en tenant compte du manque de fongibilité.

Il ajoute qu'un numerus clausus a été instauré dans le cadre du centre aéré de cet été afin de maintenir la qualité et la sécurité de l'accueil des enfants tout en limitant les charges de personnel.

Monsieur BERENGER poursuit en présentant la section d'investissement par opération dont les principales sont énumérées ci-dessous :

- Travaux d'inondabilité si obtention de la DETR.
- Construction d'un parking d'une quarantaine de places au centre village.
- Etudes en vue de la construction du futur groupe scolaire.
- Création d'une aire de jeu au centre village.
- Rénovation de plusieurs chemins.
- Changement du mode de chauffage de la salle des sports.

Monsieur ANTONINI indique que l'avantage de présenter ce budget par opération permet de bien appréhender les investissements qui seront réalisés.

Mme PELLISSIER sollicite des précisions sur la vidéo surveillance.

Monsieur BERTIN indique que des nouvelles caméras beaucoup plus performantes seront installées en enlevant une grande partie du filaire.

- La section de fonctionnement est adoptée pour un montant de
5 399 036.59€ à l'unanimité
- La section d'investissement est adoptée pour un montant de
2 444 252.33€ à l'unanimité

8/ Demande de subventions au Conseil Départemental - 2023

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander au département du Var une subvention d'un montant de 150 000€ pour la rénovation de la voirie communale

Adopté à l'unanimité

9/ Demande de subvention au conseil régional au titre du dispositif « Nos territoires d'abord »

(Annule et remplace la DCM N°2022-01/006)

Monsieur le Maire propose de solliciter de la Région au titre de l'appel à projet « Nos territoires d'abord », la subvention la plus élevée possible pour le financement du nouveau groupe scolaire. **Adopté à l'unanimité.**

10/ Travaux financés par les amendes de police – exercice 2023

(Annule et remplace la DCM N°2023-04/06)

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention au titre des amendes de police ne peut financer que des travaux visant à l'aménagement et à la sécurité des voies de circulation. Il propose de formuler une nouvelle demande au titre de ce dispositif, pour la sécurisation du chemin de Jean-Paul

Adopté à l'unanimité

11/ Modifications des tarifs annuels pour l'adhésion aux activités périscolaires

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'application d'une nouvelle grille tarifaire pour l'inscription des enfants aux activités périscolaires, modulée en fonction du quotient familial sur demande de la CAF.

Adopté à l'unanimité

12/ Souscription pour une collecte de fonds auprès de la Fondation du patrimoine dans le cadre de la rénovation des portes de l'église Notre Dame de l'Assomption

Monsieur le Maire propose de lancer une souscription auprès de la Fondation du patrimoine afin de recueillir des fonds dans le but de restaurer les portes de l'église.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ Versement d'une subvention à la coopérative scolaire

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de verser par anticipation la subvention annuelle d'un montant de 8500 € à la coopérative scolaire en vue de participer au financement des classes découvertes.

Adopté à l'unanimité

2/ Mandat spécial

Monsieur ANTONINI propose au conseil d'accorder à Monsieur le Maire un mandat spécial pour se rendre à Paris du 5 au 6 avril 2023 dans le cadre du projet du futur groupe scolaire.

Adopté à l'unanimité